

Questions de la session d'automne 2019

Dir. N°	Député/Députée	Titre	Page
Grand Conseil (Bureau du Grand Conseil)			
16	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)	Boîte aux lettres électronique officielle pour les parlementaires du Grand Conseil	3
Direction de l'économie publique ECO			
7	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) (porte-parole) Grupp (Bienne, Les Verts)	Suffisamment de ressources financières et humaines pour la mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité ?	4
8	von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)	Grosse hécatombe de truites dans la Suze le 24 juillet 2019	5
Chancellerie d'Etat CHA (Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes DAJ)			
10	Hamdaoui (Bienne, PDC)	Votation de Moutier – déroulement rapide des procédures en cas de répétition du vote historique ?	6
12	Benoît (Corgémont, UDC)	Domicile des élu(e)s au CJB	7
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP			
1	Bütikofer (Lyss, PS)	Prise en charge par l'aide sociale des frais irrécouvrables des hôpitaux	8
2	Sancar (Berne, Les Verts)	La SAP tire-t-elle effectivement un trait sur les 2,58 millions de francs versés au titre de financement initial pour la réalisation du dossier électronique du patient par axsana AG ?	9
3	Imboden (Berne, Les Verts)	Introduction des bons de garde pour les garderies et les parents de jour : où en est-on ?	10
4	Heyer (Perrefitte, PLR)	Relations entre services sociaux et APEA	11
6	Heyer (Perrefitte, PLR)	Manque de places d'accueil et d'observation pour enfants et adolescents francophones dans le Jura bernois	12
13	Klopfenstein (Corgémont, UDC)	Transfert de la psychiatrie de Bellelay à Moutier	13
15	Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)	Axsana AG face à la critique	14
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE			
11	Flück (Interlaken, PLR) (porte-parole) Jordi (Berne, PS) Graf (Interlaken, PS)	Le vélo tout terrain fait-il aussi partie du trafic cycliste de loisirs ?	15



Direction des finances FIN

- | | | | |
|----|-------------------------------|---|----|
| 14 | Klopfenstein (Corgémont, UDC) | Ajourner le démantèlement de l'intendance des impôts de Moutier | 16 |
|----|-------------------------------|---|----|

Direction de la police et des affaires militaires POM

- | | | | |
|---|---|--|----|
| 9 | Gabi Schönenberger
(Schwarzenburg, PS) | « Tracteur pulling » dans le canton de Berne | 17 |
|---|---|--|----|

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques JCE

- | | | | |
|---|-------------------------|---|----|
| 5 | Heyer (Perrefitte, PLR) | Démissions dans les exécutifs communaux | 18 |
|---|-------------------------|---|----|

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 02.09.2019

Déposée par : Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)

Réponse : Bureau du Grand Conseil

Boîte aux lettres électronique officielle pour les parlementaires du Grand Conseil

Dans le canton de Berne, les parlementaires du Grand Conseil n'ont toujours pas de boîte aux lettres électronique officielle mise à leur disposition par le canton.

Les parlementaires cantonaux reçoivent de très nombreux courriels ou sont même confrontés à des avalanches de courriels, qui arrivent tous dans leur boîte aux lettres électronique privée. Pour des raisons d'ordre entre autres logistique et de représentation, mais aussi de protection de la sphère privée, il serait opportun de mettre à la disposition de tous les parlementaires du canton une boîte aux lettres électronique officielle.

Questions :

1. Pourquoi y a-t-on renoncé jusqu'à présent ?
2. Comment cette demande est-elle évaluée ?
3. Est-il envisagé de mettre prochainement une boîte aux lettres électronique officielle à la disposition de l'ensemble des parlementaires cantonaux ?

Destinataires

- Bureau du Grand Conseil
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 02.09.2019

Déposée par : Vanoni (Zollikofen, Les Verts) (porte-parole)
Grupp (Bienne, Les Verts)

Réponse : ECO

Suffisamment de ressources financières et humaines pour la mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité ?

Dans sa réponse à l'interpellation 206-2018 « Missions légales négligées faute de moyens pour la protection de la nature », le Conseil-exécutif a reconnu des déficits importants dans l'accomplissement des tâches prescrites par la loi dans le domaine de la protection de la nature. Ainsi, dans le canton de Berne, une grande partie des délais inscrits dans la législation pour la réalisation des inventaires fédéraux n'est pas respectée (protection des hauts-marais, bas-marais et zones alluviales). Imposée par la Confédération, la mise sous protection ayant force obligatoire pour les propriétaires fonciers n'est pas non plus appliquée pour la plupart des objets figurant dans des inventaires fédéraux. Au début de la session de septembre 2019, le Conseil-exécutif a annoncé qu'il avait fait entrer en vigueur le plan sectoriel Biodiversité au 1er septembre 2019, franchissant ainsi un pas important pour la protection de la nature, et qu'il avait prévu en particulier des mesures pour « remédier aux lacunes des inventaires fédéraux ».

Questions :

1. Par rapport à la situation de 2018, quels moyens financiers supplémentaires le Conseil-exécutif a-t-il inscrits au budget 2020 et dans la planification financière des années suivantes pour remédier aux lacunes ?
2. Quelles améliorations ont-elles été ou plus précisément sont-elles prévues en termes de ressources humaines au service de la promotion de la nature et auprès des gardien-ne-s volontaires de réserves naturelles depuis le dépôt de l'intervention précitée ?
3. Dans combien d'années les lacunes constatées en matière de protection de la nature seront-elles comblées dans le canton de Berne ?

Destinataires

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 02.09.2019

Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)

Réponse : ECO

Grosse hécatombe de truites dans la Suze le 24 juillet 2019

Le 24 juillet 2019, une grave pollution a tué 100 % des truites de toutes tailles sur un tronçon compris entre Saint-Imier et l'affluence de la Doux à Cormoret. Les alevins et les estivaux n'ont pas pu être collectés, mais ce sont entre 100 et 150 kg de poissons qui ont été conduits au centre d'incinération des déchets carnés de Lyss.

Dans la presse on a pu lire : « La substance incriminée est encore indéterminée. En revanche on sait de manière précise à partir de quel collecteur la pollution est apparue. »

Les chabots sont morts de manière moins massive que les truites. Des invertébrés ont aussi été trouvés morts.

L'événement est grave pour la faune de la rivière, même s'il est cantonné à un tronçon de quelques km.

Questions :

1. Où en est-on dans les investigations concernant cette pollution ?
2. Des compensations économiques et écologiques sont-elles planifiées ?
3. Les responsables sont-ils connus et punis ?

Destinataires

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 02.09.2019

Déposée par : Hamdaoui (Bienne, PDC)

Réponse : CHA (DAJ)

Votation de Moutier – déroulement rapide des procédures en cas de répétition du vote historique ?

Le Tribunal administratif bernois a donné son verdict le jeudi 29 août dernier concernant la validité du vote sur l'appartenance cantonale de Moutier. Afin de régler le processus lié à l'appartenance cantonale de la ville de Moutier, deux options restent possibles. Soit les parties lésées recourent auprès d'une instance supérieure ; soit la ville devra voter à nouveau (par exemple parce que le Tribunal fédéral aura été saisi et que ce dernier invalide à son tour le vote).

Il est bénéfique, tant pour les habitants de la ville de Moutier que pour toutes les autres parties concernées, que le processus lié à l'organisation d'un nouveau vote se fasse dans un délai relativement bref.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif s'engage-t-il à faire en sorte qu'un nouveau vote ait lieu rapidement, si nouveau vote il devait y avoir, conformément à la position de la Tripartie du 11 mars 2019 publiée le jour même sur le site du Département fédéral de justice et police, dans l'optique d'un souhait de Moutier de pouvoir revoter immédiatement comme dans l'optique d'un recours au Tribunal fédéral ?
2. Le Conseil-exécutif juge-t-il important que, pour autant que la sécurité du vote soit assurée, un nouveau vote se déroule dans un délai bref ?
3. Le Conseil-exécutif se dit-il également « consterné » par les reproches formulés par le Tribunal administratif à la Chancellerie d'Etat quant au manque de diligence de cette dernière, notamment en autorisant une troisième modalité de vote par correspondance non-prévue dans les documents régissant la votation du 18 juin 2017 et qui a conduit en partie à l'annulation de ladite votation¹ ?

Destinataires

- Chancellerie d'Etat CHA
(Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes DAJ)
- Grand Conseil

¹ « On peine à comprendre, d'une part, pourquoi la commune de Moutier s'est écartée des règles prévues et, d'autre part, surtout, pour quelles raisons tant les observateurs fédéraux que la Chancellerie d'Etat du canton de Berne ont toléré cette solution (recourante n° 2). » (Décision du Tribunal administratif bernois du 23 août 2019, point 9.5.2)

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 02.09.2019

Déposée par : Benoît (Corgémont, UDC)

Réponse : CHA (DAJ)

Domicile des élu(e)s au CJB

Selon la Loi sur le statut particulier, les personnes élues au Conseil du Jura bernois doivent être domiciliées dans le Jura bernois (art. 5 alinéa 2) pour y être éligibles.

Questions :

1. Les 24 personnes siégeant au Conseil du Jura bernois actuellement sont-elles toutes domiciliées dans l'un des trois districts ?
2. Si non, combien de personnes n'ont-elles pas été domiciliées dans le Jura bernois et pour combien de temps ?
3. Qui sont ces personnes ?

Destinataires

- Chancellerie d'Etat CHA
(Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes DAJ)
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 29.08.2019

Déposée par : Bütikofer (Lyss, PS)

Réponse : SAP

Prise en charge par l'aide sociale des frais irrécouvrables des hôpitaux

Le 25 juillet 2019, la SAP a indiqué aux communes, au moyen d'une directive ISCB, comment les hôpitaux pourront désormais demander le paiement de leurs frais irrécouvrables auprès des services sociaux des communes. Cette réglementation augmente la charge (en termes de ressources financières et humaines) qui pèse sur les services sociaux.

Questions :

1. Pourquoi cette réglementation a-t-elle été mise en place ?
2. Les coûts supplémentaires ainsi imputés à l'aide sociale seront-ils comptabilisés séparément dans les comptes annuels du canton de Berne ?
3. Le Conseil-exécutif s'attend-il à ce que ces travaux administratifs occasionnent des coûts supplémentaires dans les services sociaux ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 29.08.2019

Déposée par : Sancar (Berne, Les Verts)

Réponse : SAP

La SAP tire-t-elle effectivement un trait sur les 2,58 millions de francs versés au titre de financement initial pour la réalisation du dossier électronique du patient par axsana AG ?

Un article du *Bund* du 26 août 2019 intitulé « Heinigers Imperium » révèle comment et au moyen de quelles méthodes suspectes l'ancien membre du gouvernement zurichois Thomas Heiniger a fondé la société Axsana AG. Le journaliste explique ensuite que Heiniger voulait créer un monopole autour du logiciel de gestion de dossier médical de son entreprise – sans toutefois y parvenir. Heiniger préside toujours le conseil d'administration d'Axsana AG.

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a semble-t-il investi beaucoup d'argent dans cette entreprise douteuse. Les affaires périllicieuses, le risque d'une faillite est élevé. Le même article mentionne aussi que la SAP aurait renoncé à récupérer les 2,58 millions de francs versés au titre de financement initial. Si tel est effectivement le cas, c'est non seulement déplorable, mais aussi inacceptable. C'est pourquoi il faut maintenant engager des démarches pour récupérer cet argent. Selon l'édition électronique du [Tage-sanzeiger](#) du 28 août, le canton de Zurich réclame déjà la moitié de son argent. Pourquoi le canton de Berne, qui compte chaque sou et fait des économies de tous côtés, devrait-il renoncer à deux millions et demi de francs ? C'est incompréhensible et inacceptable.

Questions :

1. Comment la SAP en vient-elle à tirer un trait sur les 2,58 millions de francs versés à la société axsana AG au titre de financement initial, une somme destinée au développement logiciel du dossier électronique du patient ?
2. Le Conseil-exécutif est-il prêt à demander la restitution des 2,58 millions de francs susmentionnés ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 31.08.2019

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : SAP

Introduction des bons de garde pour les garderies et les parents de jour : où en est-on ?

Les communes bernoises peuvent passer au système des bons de garde pour le domaine préscolaire soit dès août 2019, soit plus tard. Six communes introduisent ce système de garde en 2019, 18 le feront au 1^{er} janvier 2020, et d'autres au 1^{er} août 2020. Au total, cela fait actuellement 33 communes sur les 350 que compte le canton de Berne.

https://www.fambe.sites.be.ch/fambe_sites/fr/index/familien-themen/familien-themen/kinderbetreuung/betreuungsgutscheine.html

Les communes ne sont pas tenues d'accorder des bons de garde. En outre, elles peuvent les contingenter.

Questions :

1. Combien de communes ont-elles décidé de ne pas participer au système des bons de garde ?
2. Combien des communes participantes ont-elles opté pour le contingentement ?
3. Combien des communes participantes ont-elle décidé des exigences supplémentaires ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 01.09.2019

Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR)

Réponse : SAP

Relations entre services sociaux et APEA

Les services sociaux sont amenés à collaborer avec les APEA. La formation des assistants sociaux est plutôt de type généraliste, alors que des spécialisations seraient nécessaires pour traiter certains dossiers. Les cas deviennent de plus en plus complexes et des notions juridiques sont inévitables. Il s'ensuit souvent des retards dans le traitement des dossiers et des imprécisions dans les rapports d'enquête qui sont aussi à mettre en rapport avec les exigences disproportionnées et croissantes des autorités cantonales.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il déjà effectué une analyse globale des relations entre les services sociaux et les APEA ?
2. Si non, pourrait-il envisager d'en réaliser une ?
3. Quelles mesures le Conseil-exécutif pourrait-il envisager pour simplifier les procédures ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 01.09.2019

Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR)

Réponse : SAP

Manque de places d'accueil et d'observation pour enfants et adolescents francophones dans le Jura bernois

Comme mentionné dans le rapport intitulé « Relevé des besoins en places d'accueil d'urgence et d'observation pour enfants et adolescents francophones » du 24 avril 2019, la partie francophone manque cruellement de places d'accueil. Dans le cadre de ce rapport, les services sociaux et les APEA des arrondissements administratifs du Seeland, de Bienne et du Jura bernois ont répertorié 114 cas pour les années 2017 et 2018. Il existe réellement un besoin en places d'accueil d'urgence et d'observation dans le Jura bernois et il est de ce fait indispensable de ne pas attendre la mise en vigueur de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) pour entreprendre rapidement des démarches afin de pallier ce manque. Selon le calendrier de la JCE, cette loi devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2022. D'autre part, le besoin augmentera encore davantage en raison de la réduction des places en milieu résidentiel dans le canton de Neuchâtel dès 2021. En effet parmi les cas relevés dans le rapport cité ci-dessus, 14 % des enfants et adolescents ont été placés dans des institutions du canton de Neuchâtel, ce qui représente 51 % de tous les placements réalisés en dehors du canton de Berne en 2017 et 2018. Des mesures urgentes doivent donc être mises en place dès à présent.

Questions :

1. Que compte faire le Conseil-exécutif pour pallier le manque de places d'accueil d'urgence dans le Jura bernois d'ici la mise en vigueur de la LPEP le 1er janvier 2022 ?
2. Comment la nouvelle situation en lien avec le canton de Neuchâtel a-t-elle été évaluée et prise en compte par le Conseil-exécutif ?
3. Quelles mesures urgentes le Conseil-exécutif peut-il envisager de prendre à court terme ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 02.09.2019

Déposée par : Klopfenstein (Corgémont, UDC)

Réponse : SAP

Transfert de la psychiatrie de Bellelay à Moutier

L'hôpital du Jura bernois (HJB) a annoncé le déplacement de ses activités de psychiatrie de Bellelay à Moutier. Dans ce contexte les questions suivantes se posent.

Questions :

1. Est-ce qu'il existe un business plan pour l'hôpital psychiatrique de Moutier souhaité par l'HJB et l'Hôpital du Jura ?
2. A quels montants sont estimés les investissements pour le transfert de la psychiatrie de Bellelay à Moutier ?
3. Comment seront répartis les coûts à venir entre les partenaires et comment seront valorisés les investissements du canton de Berne pour l'autonomisation de la psychiatrie ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 02.09.2019

Déposée par : Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)

Réponse : SAP

Axsana AG face à la critique

Le canton de Berne a fait confiance à l'entreprise axsana AG pour la mise en œuvre du dossier électronique du patient. Or il est apparu il y a quelques jours que des irrégularités y ont eu lieu, et il a même été écrit qu'il existait des problèmes de remboursement, d'établissement d'une situation de monopole et d'un éventuel abus de pouvoir de l'ancien directeur de la santé du canton de Zurich et aujourd'hui président du conseil d'administration d'axsana AG.

Questions :

1. Comment le Conseil-exécutif ou le directeur de la santé réagit-il face à ces reproches ?
2. Que va-t-il advenir du dossier électronique du patient dans le canton de Berne si, comme plusieurs journaux du 26 août 2019 le présupposent, axsana AG ne tient pas ses promesses et n'est pas capable de fournir les prestations qui ont fait l'objet d'un accord avec le canton de Berne ?
3. Qui va prendre en charge les millions de francs de surcoûts qui pourraient résulter de l'introduction du dossier électronique du patient dans le canton de Berne ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 02.09.2019

Déposée par : Flück (Interlaken, PLR) (porte-parole)
Jordi (Berne, PS)
Graf (Interlaken, PS)

Réponse : TTE

Le vélo tout terrain fait-il aussi partie du trafic cycliste de loisirs ?

Dans la loi sur les routes, des déclarations sur les itinéraires cyclables sont faites aux articles 45 à 48. L'article 45, alinéa 2 dispose que le plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste fixe les itinéraires cyclables assurant une fonction de réseau cantonal pour le trafic cycliste quotidien et de loisirs.

Mais ni la loi ni l'ordonnance ne précisent ce que recouvre l'appellation « trafic cycliste de loisirs ». D'après la pratique actuelle et ce que nous savons, elle recouvre le vélo conventionnel, le vélo de course, le vélo électronique, etc. Des doutes subsistent quant au « vélo tout terrain ».

Questions :

1. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis selon lequel l'appellation *trafic cycliste de loisirs* englobe aussi le *vélo tout terrain* ?
2. Quels types de trafic cycliste entrent de manière générale dans la catégorie *trafic cycliste de loisirs* ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 02.09.2019

Déposée par : Klopfenstein (Corgémont, UDC)

Réponse : FIN

Ajourner le démantèlement de l'intendance des impôts de Moutier

La motion Brönnimann demandait une réduction de 3 % des postes dans l'administration centrale, ce qui représente 9,5 postes à la Direction des finances, sur les 750 collaborateurs ça correspond à 1,26 %.

Questions :

1. Pour quelles raisons ces réductions sont-elles aussi appliquées dans l'administration décentralisée ?
2. A Moutier, sur 29 collaborateurs quatre postes sont supprimés, ce qui représente 13,79 %, soit plus de dix fois plus que la moyenne cantonale : pourquoi ?
3. Pour l'intendance de Bienne et de Moutier, qui concerne environ 80 000 francophones, une petite équipe doit assumer toutes les tâches : n'y a-t-il pas la possibilité de faire plus d'économies en personnel dans la partie alémanique, où la population est plus nombreuse. (économie d'échelle) ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 02.09.2019

Déposée par : Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)

Réponse : POM

« Tracteur pulling » dans le canton de Berne

Les concours de « tracteur pulling » qui continuent d'avoir lieu dans le canton de Berne ont de graves conséquences sur perméabilité des sols, lesquelles entraînent à leur tour de sérieuses perturbations des sols.

Questions :

1. Pourquoi le canton de Berne continue-t-il d'autoriser des manifestations de « tracteur pulling » alors qu'il est établi que cela contribue à réduire considérablement la perméabilité des sols ?
2. Comment le canton s'assure-t-il que les organisateurs et organisatrices respectent les prescriptions cantonales assurant une protection minimale du sol contre des dommages durables causés à la structure (compactage) ?
3. Pourquoi des paiements directs selon les critères des prestations écologiques requises (PER) sont-ils octroyés à des surfaces agricoles utilisées pour de telles manifestations ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session d'automne 2019

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 01.09.2019

Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR)

Réponse : JCE

Démissions dans les exécutifs communaux

La fonction de maire ou de conseiller communal, bien qu'enrichissante, est extrêmement accaparante. De nombreux élus abandonnent en cours de législature pour divers motifs. Le canton de Berne ne fait pas figure d'exception. Selon une information de la RTS, le canton de Berne ne disposerait pas de données chiffrées (nombre et taux de démissions, pour la législature actuelle et la précédente) au sujet des démissions dans les exécutifs communaux, au contraire des cantons romands, qui ont pu fournir leurs statistiques. Selon une émission de la RTS du 22 juillet 2019, le canton de Fribourg a quant à lui pris des mesures pour rendre la fonction plus attractive.

Questions :

1. Quelle analyse le Conseil-exécutif fait-il de la situation sur son territoire ?
2. Le canton de Berne dispose-t-il de données chiffrées relatives aux démissions dans les exécutifs communaux et, si oui, peuvent-elles être mises à disposition ?
3. Le Conseil-exécutif entend-il empoigner le problème et prendre des mesures pour rendre la fonction de maire et de conseiller communal plus attractive ?

Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil